



CAPN C

Déclaration Liminaire de la CAP C de titularisation du 2 juillet 2020

Le président de la république pendant la pandémie s'était exprimé en disant qu'il faudrait tirer les conséquences de cette crise. Pour lui le monde d'après ne serait pas le monde d'avant.

Au final, lors de sa dernière allocution devant les citoyens, nous avons eu droit à un véritable satisfecit de l'action gouvernementale durant cette crise.

Force est de constater qu'aucune leçon n'a été tirée au niveau politique et que nous allons garder le même cap, comme s'il ne s'était rien passé.

Les hôpitaux à saturation et au bord du gouffre durant la crise sanitaire semblent déjà bien loin. Pourtant ce sont bien les décisions de politique libérale faites par les gouvernements successifs qui nous ont menées à des suppressions de nombreux services dans les hôpitaux et à un manque criant de matériel de protection pour les soignants en première ligne de ce combat contre le virus.

Pour le gouvernement, il faut continuer les réformes entreprises durant son mandat, notamment celle de la réforme de l'état.

C'est dans ce cadre qu'un CTR s'est déroulé le 18 juin et force est de constater que notre administration est bien dans le moule, elle continue la destruction de la DGFIP comme si la crise sanitaire n'avait pas existé. Monsieur Fournel a beau jeu de féliciter l'ensemble de ses agents pour leur implication durant la crise si dans le même temps il se sert du bilan de celle-ci pour justifier l'accélération de ces réformes.

Dans les documents préparatoires à cette réunion, il est annoncé la reprise totale des chantiers de transformation de notre administration.

- **POUR LA CGT**, le NRP éloigne le service public de pleine compétence de la population. Pourtant les contribuables continuent à se déplacer dans les centres de finances publiques y compris pendant le confinement. Ce ne sont pas les points de contacts MFS et MSAP qui ont répondu présent mais se sont bien les agents de la DGFIP qui ont fait le travail. De plus les petites structures polyvalentes ont prouvé leur capacité d'adaptation alors que les grosses structures étaient entièrement vidées de leur personnel faute de transport et de règles de distanciation.
- **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** ne s'associera pas à la destruction du réseau de proximité de la DGFIP, de ses missions et à l'éloignement du service public de la population. Elle ne s'associera pas non plus à la destruction des droits et garanties des agents, ni à la mise en place de la rémunération au mérite.
- **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** demande l'abandon du NRP et de la loi de transformation de la fonction publique.
- **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** mettra tout en place pour combattre ces réformes néfastes pour le service public et pour les agents de notre administration.

La loi dite de transformation de la fonction publique supprime aussi la tenue des CAP de mobilité et de promotions.

A la DGFIP, les mouvements de mutation A, B et C sont sortis depuis quelques temps.

Contrairement à ce qui est prévu dans le décret des lignes directrices de gestions concernant la mobilité, l'administration n'a à ce jour, toujours pas publié les tableaux de classements par département à l'ancienneté administrative.

En ne publiant pas les tableaux de classement des demandes de mutation des agents par direction, l'administration ne respecte pas ses prérogatives de transparence envers les agents dans l'élaboration des mouvements de mutation.

Si nous pouvons comprendre, les raisons données de non publication lors de la pandémie pour la protection des agents du bureau RH2A, rien n'empêche de le communiquer maintenant afin d'assurer la transparence, pour les collègues, des mouvements de mutation.

Par ailleurs, nombre d'entre eux ont fait des recours auprès du bureau RH2A pour connaître leur position sur les directions, ainsi que la raison de l'insatisfaction de leur demande... Le temps de réponses à ces interrogations est beaucoup trop long ce qui pose un réel problème de communication entre la direction et ses agents. Puisque vous ne nous donnez plus les moyens de leur répondre, nous vous demandons de le faire le plus rapidement possible.

La CGT Finances Publiques, ses élus, revendiquent le rétablissement des CAP de mobilités et de promotions de pleins exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner les mouvements.

Le mouvement des B de cette année illustre parfaitement nos revendications et nos propos liminaires. Sans les interventions répétées des élus auprès du bureau RH2A et du bureau national de la CGT lors des audioconférences auprès de la direction générale le mouvement n'aurait pas été refait, de nombreux collègues lésés lors du premier mouvement ont obtenu satisfaction.

Cela montre l'importance du contrôle des représentants des personnels sur les mouvements de mutation et l'utilité des Commissions Administratives Paritaires pour la défense des agents.

Sans nos interventions le mouvement de mutation n'aurait jamais été revu par l'administration et aurait été définitif.

LE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES

Les élu.e.s de la CAP C et le Bureau National de la CGT se sont battus aussi pour obtenir le recrutement de la liste complémentaire de catégorie C dans les CAP, les réunions, les audioconférences auprès du directeur général et du ministère, cela a commencé à payer au vu du recrutement des 303 agents de la liste complémentaire de Catégorie C.

Pendant au vu de la situation déficitaire des effectifs (plus de 1000 agents au 31 décembre 2020) et des besoins des services, la CGT Finances Publiques exige le recrutement de la totalité de la liste complémentaire du concours C.

L'administration aurait pu recruter plus tôt la liste complémentaire des concours de catégorie C, elle aurait pu donner satisfaction à plus d'agents dans le mouvement de mutation de titulaires ainsi que les affectations des stagiaires de catégorie C et éviter ainsi de nombreuses renoncations. Des situations difficiles d'agents auraient pu être réglées par le biais mutation.

LE RECRUTEMENT PAR VOIE DE PACTE

Concernant les agents recrutés par voie de PACTE, la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours.

Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection. Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut : les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours.

Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire.

Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP.

On sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles à priori souvent défavorables.

Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent.

Pour l'année de recrutement 2018, seulement 97 agents sur 111 ont été ou vont être titularisés.

En clair plus de 10 % des agents recrutés ne sont pas titularisés ! Cela pose question quant aux limites du recrutement sans concours !

POUR LA CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.

👉 La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe, car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

CONCERNANT LES STAGIAIRES APFIP 2^{ÈME} CLASSE

Pour les stagiaires recrutés en mai 2020, nous sommes parfaitement conscients qu'il a été nécessaire de s'adapter à la situation sanitaire et prendre des mesures d'urgence pour le suivi de leur formation. Cependant celle-ci était prévue en présentiel et son adaptation en distanciel s'est avérée compliquée dans la pratique.

Sans nous étendre sur les problèmes qui ont pu être engendré par cette formation dans des conditions dégradées, nous attirons, par avance, votre attention sur les conséquences que cela pourra avoir sur leur future titularisation.

Cette année plus encore que les autres années la majorité des stagiaires affectée en RIF ou sur un département éloigné de leur lieux de résidence n'a pas le temps ni les moyens de trouver un logement. Les correspondants sociaux de certaines directions leur indiquent même qu'il n'y a pas de place dans les foyers et les redirigent vers les bailleurs privés.

Nous exigeons que l'administration mette tout en œuvre pour accueillir les lauréats du concours dans de bonnes conditions. L'administration doit trouver des solutions de logements pour tous.

Les stagiaires vont arriver dans des services en grande difficulté aggravée par la crise liée à la pandémie et la pénurie d'agents au vu de la situation des effectifs qui nous a été transmise. Les agents en poste seront en train de rattraper le retard de travail engendré par le PCA et le PRA. Les attentes vis-à-vis de ces stagiaires vont être fortes dès leur arrivée, alors que leur formation s'est déroulée dans des conditions compliquées et qu'ils n'ont pas eu leur formation métier.

Leur complément de formation se fera essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulaient déjà sous une charge de travail de plus en plus lourde et avaient déjà de plus en plus de mal à effectuer correctement leurs missions avant la crise sanitaire. Cela s'est encore aggravé depuis.

Les stagiaires vont devoir acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique et une formation métier insuffisantes.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{ère} affectation.

Les 300 lauréats recrutés sur la liste complémentaire suivront leur formation en distanciel à compter du 24 août. Ce choix de l'administration n'est malheureusement pas lié à la crise sanitaire mais bien à une surcharge du nombre de stagiaires dans les écoles qui n'auront pas la capacité d'accueillir la liste complémentaire en présentiel.

➡ **POUR LA CGT** cette solution mise en place dans l'urgence n'est pas satisfaisante, elle ne doit pas devenir la règle. La formation doit se faire en présentiel au sein des ENFIP.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFIP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions !



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -
☎ : 01.48.70.71.63 📱 : @cgt.fnpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt_fnpub (CGTFinancesPubliques)

